ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 57IEME ANNEE N° 590 • MARS 2023 • P 806265

Ensemble, on peut y arriver

Enfin, la saison betteravière est terminée. Après les multiples difficultés pour travailler toutes les betteraves, nous sommes arrivés à un accord concernant les pertes et les dégâts subis par nos planteurs ainsi que nos groupes sucriers.

Je tiens d'abord à féliciter nos fabricants pour avoir solutionné ce problème rapidement.

Je ne doute pas que certains cas seront plus impactés que d'autres, mais je crois que dans la grande majorité des cas, nos planteurs seront dédommagés de leurs pertes. Il était pratiquement impossible de quantifier toutes les pertes individuellement !

De cet épisode, nous devons tirer des leçons. Tout d'abord, concernant l'aspect technique de la conservation des betteraves à l'avenir sans tomber dans l'excès de mesures, peut-être inutiles dans quelques années si le réchauffement climatique devait se poursuivre. Il y a aussi les conditions d'arrachage et le soin apporté au bâchage qui sont primordiaux pour assurer une bonne conservation. Et enfin, il est important de fixer une date de début de campagne raisonnable pour ne pas terminer la campagne trop tard même si avec les étés secs ces dernières années, nous n'étions pas très enthousiastes de commencer plus tôt.

Le mois de février est aussi le mois des assemblées générales de la Fédé RT, du Verbond, du Coco Hainaut-Iscal et du Coco Flandres. Ces réunions permettent d'expliquer le résultat du travail syndical de l'année ainsi que de partager avec tous les planteurs pendant et aussi après les réunions.

Ces échanges d'idées sont fondamentaux pour construire ensemble l'avenir de nos associations.

Je tiens à remercier notre personnel ainsi que les présidents des diverses associations pour leur travail et leur dévouement lors de ces réunions.

Je tiens aussi à remercier tous les nouveaux représentants des cercles de membres de la Sopabe-T ; nous sommes au complet pour valider prochainement les statuts de la Sopabe-T.

J'insiste également pour que de jeunes betteraviers nous rejoignent et s'investissent dans notre organisation. Vu l'âge de nos représentants actuels, il est important que l'expérience acquise au fil des ans puisse se transmettre à la nouvelle génération de planteurs.

Les défis actuels et futurs de notre organisation sont nombreux. Je pense principalement à la suppression de nombreuses matières actives pour la protection des plantes dans notre secteur mais aussi pour les autres cultures. Les conséquences seront très importantes. Il y a des solutions mais elles vont fortement impacter notre rentabilité.

En Wallonie, il y a de nouveaux plans anti-érosion. Comment est-il possible de nous imposer un plan aussi vaste sans nous concerter ! Il y a des solutions à tous les problèmes mais il faut nous donner les moyens.

En Flandre, c'est le problème de l'azote qui est d'actualité. Je ne comprends pas pourquoi on n'autorise pas les échanges d'effluents d'élevage entre le Nord et le Sud.

Il y aura probablement encore bien d'autres défis à relever pour l'avenir de la betterave, c'est pourquoi je le redis : devant toutes ces menaces, nous sommes de plus en plus isolés, de moins en moins défendus par nos partis politiques, c'est pourquoi nous devons rester unis pour être le mieux armés face à toutes ces menaces. Unis entre nous, mais aussi avec nos fabricants, entrepreneurs, fournisseurs et nos instituts de recherche.

Je suis inquiet pour toutes ces menaces mais satisfait du travail effectué par notre personnel et les représentants de nos associations. Ensemble, on peut y arriver.

Jef Cleiren
Président de la CBB

L'avenir du monde betteravier

En bref

Les betteraviers britanniques pourront utiliser le Cruiser SB pour les semis 2023 car la prévision nationale de l'incidence prévue de la jaunisse virale pour 2023 est de 67,5 %. La date de la première arrivée des pucerons dans les cultures en 2023 est prévue à partir du 22 avril. Le niveau de virus prévu est supérieur au seuil de 63% requis pour déclencher l'utilisation de Cruiser SB. En 2020, la prévision était de 85 % et de 69 % en 2022.

France : superficie betteravière 2023 au plus bas depuis 14 ans. En cause, les dommages potentiels en raison des restrictions sur les pesticides, a déclaré le syndicat betteravier français CGB. Avec des semis de betteraves en baisse de 6 à 7 % par rapport à 2022 (estimation basée sur les achats de semences), cela se traduirait par une superficie de 378.000 ha de betteraves contre 402.000 l'an dernier. La récolte 2022 est en baisse de 8 % par rapport à 2021 notamment suite à la sécheresse.

BENEO a annoncé avoir étendu son portefeuille de nutrition animale avec de nouveaux ingrédients à base de féverole. Ces ingrédients permettent de répondre à la demande croissante de sources alternatives de nutriments durables et à base de plantes pour les aliments pour animaux de compagnie, l'aquaculture et le bétail.

Augmentation des ventes d'éthanol de 13 % en 2022 en France ; les consommateurs se tournant vers une essence moins chère contenant jusqu'à 85% d'éthanol. Selon l'association française des producteurs d'éthanol et d'alcool (SNPAA), les ventes d'E85 augmenteraient de 25% supplémentaires en 2023 pour atteindre une part de marché de 8%, contre 6,5% en 2022.

Inde : pas d'augmentation prévue des exportations. Le gouvernement indien ne compte pas dépasser les 6 millions de tonnes d'exportations de sucre déjà approuvées pour cette campagne car la production indienne de sucre devrait baisser et les stocks doivent être reconstitués, selon Press Trust of India.

États-Unis : le ministère de l'agriculture envisage des investissements dans l'industrie sucrière car la demande d'édulcorants dépasse largement l'offre, ce qui entraîne des prix élevés et des difficultés d'approvisionnement pour les industries utilisatrices de sucre.

Egypte : augmentation de la superficie betteravière pour atteindre une autosuffisance à 94 % dans la production de sucre, selon Egypt Today. En mai 2022, le groupe Canal Sugar a annoncé le début de la construction de la plus grande usine de production de sucre au monde, qui devrait atteindre une capacité de production maximale d'environ un million de tonnes de sucre par an en 2023.

Fermeture de la sucrerie d'Escaudoeuvres, justifiée par la baisse prévue de la production de betteraves en 2023/24 suite à l'interdiction des néonicotinoïdes qui rend extrêmement incertaine la lutte contre la jaunisse, a déclaré le groupe Tereos. En 2022, Escaudoeuvres a transformé 1,6 millions de t de betteraves. Les 1.150 planteurs concernés pourront probablement livrer à d'autres usines du groupe.

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl CBB •
Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb.be •
lebetteravier@cbb.be • Twitter: @cbb_fr

COLOPHON

Editeur responsable Jef Cleiren, Président de la CBB
Directeur de la publication Bruno De Wulf
Edition et publicité Isabelle Roelandts - Martine Moyart
Responsable de la technique betteravière IRBAB Tienen
Imprimerie Antilope De Bie
Abonnement annuel Belgique € 12,00 **UE** € 22,00 **Hors UE** € 27,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • **TVA** BE 0445.069.157

Précisions sur les compensations de fin de campagne à Iscal

La campagne est maintenant terminée depuis le 3 février. Elle a été définitivement clôturée lors de l'assemblée des planteurs d'Iscal. Cette dernière a été un succès et a réuni plus de 200 planteurs.

Pour rappel, le rendement est de 86,75 t/ha à 17,16°Z et est l'un des meilleurs rendements des dernières années. Mais malheureusement, ce sont finalement environ 830 hectares et 200 planteurs qui n'ont pas été réceptionnés par Iscal. Cela a évidemment fait partie des nombreuses discussions de cette assemblée. Dans le viseur des planteurs également, la trop faible compensation pour l'écrémage. Nous avons rappelé que cette décision a été prise de manière à ne pas devoir prendre de l'argent chez les autres planteurs pour une solidarité.

A la veille de cette assemblée, nous avons obtenu les derniers chiffres de la campagne et avons décidé de préciser des catégories pour les planteurs qui n'ont pas pu livrer leurs betteraves. Les montants des compensations communiqués précédemment ont été ajustés afin de diminuer la différence entre les catégories. Ainsi, trois catégories sont prévues au lieu de deux : planifié jusqu'à la semaine 15, planifié en semaine 16 et planifié à partir de la semaine 17 - les montants de compensation sont les suivants (cf tableau). Ce paiement a été fait fin février sur base des hectares restants et du rendement moyen du planteur des 5 dernières années + 5,18 %.

	En contrat	Hors contrat
Avant la semaine 16	30,32 €/t	15,26 €/t
Semaine 16	35,09 €/t	17,59 €/t
Après la semaine 16	40,00 €/t	20,00 €/t

La campagne étant maintenant clôturée et l'accord 2023 signé, il est temps de se remettre autour de la table pour préparer l'avenir. A l'agenda ? La durée des campagnes et les compensations en cas de retard, le bâchage, le respect des contrats pulpes, le passage à la betterave entière, etc… Un beau programme donc pour tirer les leçons de ce qui s'est passé cette année et continuer à améliorer les accords interprofessionnels.

Judith Braconnier, secrétaire du Coco Hainaut-Iscal

Le potentiel du désherbage mécanique en chicorées.

A l'Assemblée générale de l'OPCO de ce début d'année, nous recevions les planteurs de chicorées bio. C'était l'occasion d'en apprendre un peu plus les uns des autres. Une présentation sur le désherbage mécanique a été réalisée par Kris Van Wynsberghe, producteur de chicorées bio, conseiller en produits phyto pour Sneessens et représentant pour la société Treffler proposant des machines de désherbage mécanique, nous dévoilant des techniques qui montrent de réelles opportunités en culture de chicorée et pourraient avoir leur place dans de futurs itinéraires techniques.

Kris Van Wynsberghe a utilisé plusieurs techniques dans sa culture, voici quelques explications sur celles-ci et comment elles doivent être réfléchies.

Préparation du sol

Tout d'abord un labour d'hiver a été réalisé pour pouvoir travailler tôt au printemps. La préparation de la terre proprement dit a consisté en un double passage avec une machine à dents au 20 mars. A la mi-avril, le passage à blanc de la herse étrille suivi d'un ré-appui a permis de dessécher les plantules avec les vents Nord et Est.

Au semis

La chicorée a été semée à 8 cm entre graines le 17 avril. En désherbage mécanique, il est très important de faire lever car les outils ne font pas la différence entre la plantule chicorée et les plantules mauvaises herbes. C'est pourquoi 500 l d'eau par hectare ont été mis sur la ligne au moment du semis grâce à un pulvérisateur intégré sur le semoir (VDH AGRI). Il faut néanmoins faire attention au glaçage. Le semis n'est pas effectué trop tôt, car cela augmenterait la main d'œuvre nécessaire et donc les coûts. C'est un équilibre à trouver entre date optimale de semis pour maximiser son rendement et coût de main d'œuvre et de contrôle des adventices.

Maitrise des adventices en début de culture

Un brûlage en plein avant la levée à 120L LPG par hectare a été réalisé. Le plus opportun est de faire le brûlage juste avant que la chicorée ne sorte, mais pas lorsqu'elle est sortie car cela retarderait la croissance et lui fera perdre du potentiel de rendement. Le principe du brûlage est que le choc thermique explose les cellules de la plante. Mais le brulage n'a pas d'effet sur les mauvaises herbes à racine pivot développées.

Ensuite un binage de précision (guidage par caméra) a été réalisé, mais la machine doit être guidée à l'œil lorsque la plantule n'est pas assez grande pour être reconnue. La herse étrille est proscrite lorsque la plante est au stade juvénile.

Maîtrise des adventices en cours de culture

Il y a eu ensuite un premier passage à la rasette. La rasette doit être retaillée pour faire un bon travail entre les fragiles plantules très serrées sur le rang.

Ensuite deux binages ont été réalisés aux stades 4 et 8-10 feuilles. Et la herse étrille a été utilisée deux fois : aux stades 6 feuilles et 8-10 feuilles. Le dernier binage et le dernier passage de herse étrille ont été faits le même jour, le 1/06. L'idéal serait d'avoir une machine couplée. La chicorée, une fois bien enracinée, tolère très bien le passage de la herse étrille.

Au mois de juillet, il y a eu un dernier passage à la rasette pour enlever les dernières mauvaises herbes et les sortir du champ. Ce passage peut être discuté, il peut s'agir d'un peu de perfectionnisme mais cela réduit le stock de semences de mauvaises herbes que cela pourrait créer dans le champ.

La culture a pu être irriguée en dernière minute, cela a surtout été fait pour faciliter l'arrachage et donc limiter les pertes par brisures de racines car les conditions étaient très sèches à la fin du mois d'août. Cela permet ainsi de limiter les repousses dans la culture suivante. Ce dernier point est très important en bio.

Passage avec la machine à dents

Réflexions

Chaque technique a ses avantages et ses inconvénients. Le brûlage consomme beaucoup d'énergie et a donc un cout important, qui n'est pas toujours rentable. Mais il n'implique pas de travail du sol qui peut provoquer une nouvelle levée. En effet, chaque passage de machine qui implique un travail du sol peut s'accompagner d'une nouvelle levée mais diminue le travail manuel.

Le brûlage peut être comparé à une application de round-up. Il ne peut pas être appliqué dans chaque culture, par exemple la betterave ne le supporte pas.

Mais en bio, la main d'œuvre reste le facteur limitant.

La question s'est posée : phytos ou désherbage mécanique ? Un élément de réponse est le suivant : quand il fait sec le désherbage mécanique fonctionne bien et lorsqu'il pleut et qu'il fait humide les produits phytos sont assez efficaces. Un gros traitement phytos peut représenter une perte de 5% de rendement. Il semble qu'à l'avenir ces stratégies pourraient s'avérer complémentaires.

La discussion s'est terminée sur les pistes d'avenir en désherbage où la robotique s'annonce prometteuse. Les robots permettent de reconnaitre avec précision la mauvaise herbe par rapport à la culture en place et de l'éliminer que ce soit dans la ligne ou entre les lignes. Le cout actuel de ces machines en développement empêche leur progression aujourd'hui, bien qu'elles semblent répondre à tous les enjeux de notre époque.

L'OPCO tient à remercier Kris Van Wynsberghe, les producteurs bio et les délégués OPCO pour cet échange de pratiques enrichissant.

L'OPCO

Ré-appui après passage étrille

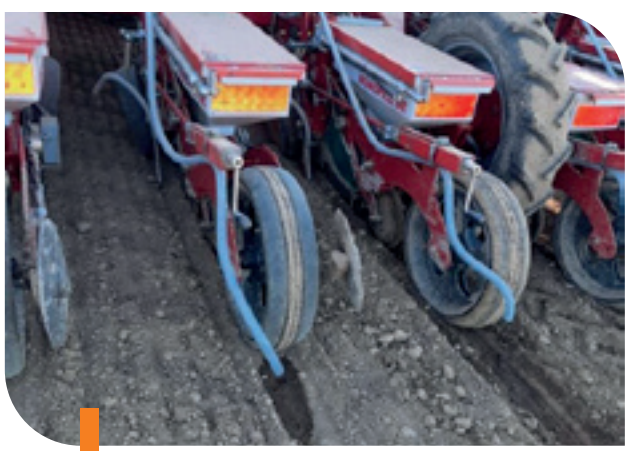

Semis avec mouillage de la ligne (VDH AGRI)

Passage avec bineuse de précision

Augmenter son contrat de base de livraison de betteraves à la Raffinerie Tirlemontoise

POURQUOI

Pour bénéficier d'un meilleur prix

COMMENT

En rachetant des parts Sopabe-T

Comment augmenter son contrat de base de livraison de betteraves à la RT ?

Augmenter son contrat de base en 2023 : c'est possible et c'est soutenu par la RT

Le marché du sucre européen est assez tendu actuellement. En cause, des récoltes décevantes dans plusieurs pays producteurs européens importants (France, Pologne, Allemagne, Royaume-Uni, …), suite à la sécheresse de cet été ou aux dégâts de gel de décembre, qui font craindre une baisse des stocks et devraient soutenir le maintien des prix du sucre à un bon niveau.

Les groupes sucriers européens comme Nordzucker, Tereos, Cosun et Südzucker annoncent des prix de betteraves en hausse pour la campagne 2023. La RT qui cherche à augmenter son approvisionnement en betteraves, a déjà annoncé pour 2023 un prix minimum de 38 € la tonne pour toutes les betteraves en contrat (de base ou additionnel) ainsi que des mesures spéciales pour inciter les planteurs à semer davantage de betteraves.

Mesures spéciales en 2023

Pour stabiliser son approvisionnement en de betteraves, la RT propose deux mesures incitatives pour 2023.

1. Favoriser le contrat de base (à livrer chaque année) en augmentant la différence de prix entre le contrat de base et le contrat additionnel. En 2023, les betteraves du contrat de base seront payées 3 € de plus à la tonne que les betteraves du contrat additionnel (en 2022, la différence était d'1 euro/t).
2. Une augmentation du contrat de base par rapport à 2022 donnera droit à une quantité équivalente de contrat additionnel payée au même prix que le contrat de base. Concrètement, si un planteur augmente son contrat de base de 100 tonnes en 2023 par rapport à 2022, il aura droit à 100 tonnes de contrat additionnel payé au même prix que le contrat de base soit 3 euros/t de plus.

Augmenter son contrat de base

Chaque planteur qui le souhaite peut augmenter son contrat de base en augmentant proportionnellement son nombre d'actions Sopabe-T : soit en achetant des actions auprès de la Sopabe-T, soit en reprenant du contrat de base (avec les actions Sopabe-T correspondantes) auprès d'un autre planteur.

Comment faire en pratique ?

Il y a deux possibilités et deux types de formulaires à remplir.

1. En cas de reprise de contrat de base et d'achat d'actions Sopabe-T à un autre planteur, c'est le formulaire de transfert de titres entre planteurs qui est utile. Par tonne de betteraves reprise en contrat de base, le montant à payer au cédant est de 13,35 € la tonne. Le paiement peut être réalisé directement entre planteurs ou via l'usine qui prélèvera le montant à payer sur le premier acompte des betteraves livrées en 2023. Il n'y a pas de frais entre planteurs.
2. En cas d'achat auprès de la Sopabe-T, remplir le formulaire d'achat d'actions Sopabe-T en indiquant l'augmentation de contrat de base souhaitée. Le montant à payer est de 13,35 € la tonne de betteraves. Il sera prélevé sur le premier acompte des betteraves livrées en 2023. Des frais d'entrée de 2,5 % sont prévus mais uniquement pour les planteurs qui ont réduit leurs livraisons de betteraves au cours des trois dernières années ou pour les nouveaux planteurs. Et il y aussi des délais à respecter : deux ans pour les planteurs qui ont réduit leurs livraisons et trois ans pour ceux qui ont cessé la culture de betteraves.

La baisse des stocks de sucre dans l'UE incite l'industrie sucrière à augmenter sa production et à stabiliser ses approvisionnements en betteraves.

S'il y a des questions ou pour obtenir les formulaires, contacter Martine Moyart par mail à participation@cbb.be ou au 02/551.11.78.

Les formulaires sont disponibles sur le site web de la CBB : https://cbb.be/formulaires-2/ ou bien auprès du service agronomique de la RT.

Martine Moyart

KWS Beet Seed Service : une assurance gratuite

"En fait, le KWS Beet Seed Service est, une sorte de police d'assurance." Guy Verrue, agriculteur à Heestert en Flandre occidentale, prend la parole. "La semence coûte de l'argent, c'est pourquoi une police d'assurance gratuite qui rembourse la moitié du coût de la semence lors du ressemis vaut la peine !"

L'année dernière, Guy a enregistré ses parcelles auprès du KWS Beet Service pour la première fois. Et heureusement, car il a dû y faire appel tout de suite. "L'année dernière, j'ai ressemé une parcelle car la terre était trop fine au moment du semis. Nous avons également eu une forte averse le même jour. Il y avait des croûtes et j'ai eu des pertes de plantules. Mais en fait, vous pouvez utiliser le KWS Beet Seed Service pour n'importe quelle raison : larves de tipule, gel, dégâts de grêle..." L'année dernière, il y a eu des dégâts de gel dans l'est du pays. Le ressemis pour dégâts d'herbicides est aussi couvert !

"Le service est également extrêmement facile à utiliser. La première fois, vous devez créer un compte puis entrer chaque année vos parcelles où se trouvent les variétés KWS. Je l'ai fait sur mon ordinateur portable, via le site Web, mais vous pouvez également le faire via l'application myKWS. Si vous faites cela sur le terrain, vous avez immédiatement l'endroit où vous vous trouvez et là vous avez également d'autres données utiles. Vous pouvez facilement calculer la quantité de semences dont vous avez besoin si vous entrez la densité de semis."

"Ainsi, l'année dernière, j'ai ressemé une parcelle. Lorsque j'ai reçu la facture de la sucrerie, je n'ai dû payer que la moitié de cette semence.

En bref : le KWS Beet Seed Service est comme son nom l'indique un excellent service. Je pense que tout le monde devrait y participer. Pourquoi ne pas le faire, on a rien à perdre seulement à gagner ?"

Vous trouverez plus d'informations sur le service de semences de betteraves sur le site Web de KWS.

Quel est l'avenir du monde betteravier et comment notre organisation syndicale peut y contribuer ?

Tout le monde sait que la filière betterave-sucre a plus de deux cents ans d'existence dans le Nord-ouest de l'Europe. Si elle doit sa création à un certain Napoléon qui cherchait à s'affranchir du blocage par les Anglais des importations de sucre d'outremer, elle doit son développement surtout à la volonté et à la persévérance de nombreuses générations de planteurs et de fabricants de sucre.

Lors d'une réunion de planteurs cet hiver, on m'a demandé de donner ma vision sur l'avenir du monde betteravier et sur l'avenir de notre organisation syndicale.

Après coup, je me suis dit que ces deux questions sont vraiment intéressantes et méritent que l'on s'y attarde plus en détails. Dans cette première partie, nous nous plongeons principalement dans l'avenir du monde betteravier.

Tout dépendra d'abord du prix du sucre au niveau mondial

Les prix du sucre en Europe dépendent en grande partie du prix du sucre au niveau mondial. Si les prix redescendent aux niveaux que l'on a connus les 4 dernières années, la filière est simplement condamnée. L'Europe s'est désengagée de la gestion des marchés des commodités alimentaires comme le sucre, le lait, les céréales, les oléo-protéagineux ou la viande. Peu de filtres efficaces à l'entrée, peu ou pas d'intervention pour réguler les marchés. L'Europe (et surtout le Nord-ouest) avait par le passé une vocation exportatrice de sucre de par la combinaison de ses sols de qualité, de son climat tempéré et du savoir-faire des filières. Mais les contraintes environnementales lui ont fait perdre une partie de sa production, et aujourd'hui nous importons à peu près autant que ce que nous exportons. La seule bonne nouvelle est que nous importons surtout du sucre brut et que nous exportons surtout des produits transformés qui contiennent du sucre. Ce qui veut dire qu'une valeur ajoutée est créée en Europe qui fait vivre un nombre important de familles.

Comme nous sommes devenus importateurs nets de sucre brut, un autre équilibre s'est installé, lié aux zones déficitaires et excédentaires en Europe. Nous exportons vers les pays du sud (appelés zone 3 au niveau européen), qui ont en quelque sorte 'le choix' de leur fournisseur. Mais s'ils choisissent un fournisseur hors Europe, les frais de transport et d'importation se rajoutent et donnent en général l'avantage au sucre du Nord (la zone 2, notre région). La zone 1 étant les pays de l'Est qui sont quasiment à l'équilibre entre production et consommation.

Être importateur net en Europe n'est donc pas nécessairement un mauvais choix stratégique des fabricants, même s'il leur a fallu quelques années de surproduction et d'exportation obligée à des tarifs très bas pour le comprendre.

Au niveau local, l'avenir dépend de la volonté de nos fabricants de sucre

Les fabricants de sucre sont-ils prêts à faire les investissements nécessaires pour rester dans la course à la productivité et à la durabilité ? Pour ça, il faudra notamment maintenir un rythme d'investissement en renouvellement et en amélioration des outils. Mais les usines devront aussi être plus efficientes en énergie, devront décarboner leurs process et devront mettre en place une bonne maîtrise des risques liés aux longues campagnes.

Le grand défi de demain est donc de conserver notre droit et notre capacité de produire.

L'usine de Iscal Sugar à Fontenoy.

Les surfaces cultivées dépendront avant tout des volumes que les fabricants voudront contracter et seront en mesure de transformer. La stratégie chez nos fabricants belges semble assez claire.

- ISCAL produit pour ses clients locaux et quelques clients dans la zone Sud, mais ne cherche pas à exporter hors Europe.
- Et Südzucker a délibérément réduit ses volumes de production pour ne plus devoir exporter hors Europe. Mais ne plus vouloir exporter signifie qu'il ne faut pas produire de trop, et nous savons tous que les rendements sont fluctuants et deviennent même volatiles avec le changement climatique et la perte de moyens de protection des plantes. La solution qu'a trouvée Südzucker est de limiter sa production pour ne pas avoir à exporter, même dans une bonne année de production. Cela signifie qu'en année normale ou moins bonne, le groupe sera en déficit de sucre pour servir ses clients. C'est la raison pour laquelle Südzucker met en place un raffinage de sucre de canne à Wanze. Espérons que la stratégie fonctionne car elle a du sens, mais soyons aussi vigilants pour qu'elle ne tourne au désavantage des planteurs de betteraves si raffiner du sucre de canne devient plus rentable qu'acheter des betteraves pour faire du sucre blanc !

Une fois la stratégie des fabricants et leurs besoins en betteraves connus, ce qui nous intéresse est bien entendu le prix de la betterave, mais pas seulement… Citons quelques points essentiels à une relation équilibrée en producteurs et fabricants :

1. Il faut une **répartition de la valeur** correcte. Puisque la betterave ne se vend pas à un prix fixe connu d'avance, le partage de la valeur créée lors la vente du sucre doit se faire de manière équitable et transparente.
2. Mais il faut aussi une **répartition des risques** équilibrée : mais quels risques ?
   Les **risques économiques** liés à un **prix du sucre trop bas** pour être rémunérateur. Les producteurs ne sont plus en mesure de prendre le risque de produire à perte. Toute bonne répartition du risque passe la fixation d'un **prix minimum** qui couvre au minimum les frais de production.
   Autre composante du risque économique, le **risque de sous-production** (impact de la non-réalisation du contrat) et de **surproduction** (valorisation du hors contrat) doit aussi être partagé par les parties.
   Viennent ensuite les **risques agronomiques** et **climatiques** qui sont à priori à charge du planteur. Par contre les risques climatiques dus à la **longue conservation** des betteraves sont du ressort du fabricant, mais ne s'envisagent pas sans la coresponsabilité du planteur dans la préservation de la qualité de sa marchandise.
3. Gérer les risques, c'est mettre en place des **outils de maîtrise des risques**. Le premier risque qui nous vient tous à l'esprit est celui de la longueur des campagnes. A ce sujet, notre position est claire : si les fabricants estiment qu'un maintien des outils de production passe inévitablement par un allongement des campagnes, nous n'allons pas nous y opposer. Mais il nous faut un plan collectif de maîtrise du risque et une prise en charge logique par le fabricant des surcoûts y afférents, ainsi qu'un **plan de gestion de crise** en cas d'occurrence du risque.

Conserver notre droit et notre capacité à produire

Pertes de **produits de protection des plantes** (herbicides, insecticides, fongicides), **PAC** de plus en plus verte et contraignante, **réglementations extrêmes** sur les zones sensibles (azote, érosion, …), etc. Les contraintes réglementaires et le manque d'outils de maîtrise des risques rend la culture de la betterave de plus en plus risquée.

La première conséquence de cette évolution est que, même quand les prix sont bons, les agriculteurs hésitent à continuer la culture et se tournent vers des cultures moins risquées au niveau agronomique/climatique/économique.

Le grand défi de demain est donc de conserver notre droit et notre capacité à produire ! Avant il suffisait aux fabricants de promettre de bons prix pour que les gens s'engagent. Et les gains de productivité faits grâce aux investissements communs dans la recherche ont surtout permis à la filière de rester concurrentielle par rapport à la canne à sucre.

Mais aujourd'hui ces gains de productivité ont disparu et les fabricants ont compris qu'ils doivent s'associer à nous pour defendre ensemble notre droit et notre capacité à produire. Les intérêts des planteurs et des fabricants sont convergents et nous devons travailler de plus en plus en interprofession !

Combiner productivité et durabilité c'est faire de l'écologie constructive

De nombreuses inventions et innovations au niveau agronomique, génétique, et industriel sont le fruit du travail d'ingénieurs et de gens de la pratique, passionnés par le progrès et la recherche de **plus de productivité** et de **moins de pénibilité**. Un premier tournant s'est opéré dans les années '80, au moment où les techniques de production et les outils à notre disposition (que ce soit au niveau génétique, mécanique ou pour la protection des plantes) avaient permis de réduire considérablement la pénibilité de la culture. Restait à travailler la productivité. Mais très vite est apparu un nouveau défi : produire de manière plus respectueuse de l'environnement (aujourd'hui on dit : plus durablement).

> « Mais ils oublient bien vite que c'est nous qui les nourrissons. Il faut leur rappeler qu'on ne critique pas l'agriculture la bouche pleine ! »

Contrairement à ce que les écologistes d'aujourd'hui veulent faire croire, la prise en compte par les agriculteurs des aspects environnementaux dans leurs pratiques agricoles date de cette époque, et en quarante ans d'énormes progrès ont été réalisés par la profession, avec l'aide des secteurs amont et aval, mais aussi de l'encadrement par les différents ministères concernés (agriculture, environnement, santé publique,

économie), la recherche publique (CRA, ILVO,…) et les organisations parastatales (AFSCA p.ex.) ou privées (Vegaplan p.ex.).

Nous faisons de l'**écologie constructive**, qui combine la recherche de **productivité** et de **durabilité**. A l'inverse de la plupart des ONG environnementalistes et autres idéologues décroissants qui font de l'écologie destructive. Ils nous promettent un paradis écologique, mais dans un désert économique où il risque de ne plus y avoir de nourriture que pour les riches. Nous promettons un monde où tout sera fait pour qu'un nombre maximum de personnes ait accès à une alimentation de qualité à un prix abordable.

A nous de tenir le cap en continuant à défendre la compatibilité entre recherche de productivité et respect de l'environnement, entre produire plus par hectare en utilisant toujours moins d'intrants. Pour cela il faut des gens passionnés et convaincus que tout passera par l'innovation et la technologie (on les appelle des technologues). C'est bien sûr plus compliqué à faire que de laisser pousser et de récolter ce que la nature veut bien nous donner comme les idéologues écologistes (les 'écologues') nous l'enseignent. Mais ils oublient bien vite que c'est nous qui les nourrissons. Il faut leur rappeler qu'**on ne critique pas l'agriculture la bouche pleine !**

Bruno De Wulf,
Secrétaire Général de la CBB

Le site de Wanze de la Raffinerie Tirlemontoise aura bientôt un raffinage de sucre de canne.

Russie : augmentation de 5 % de la production de sucre en 2021/22.

Les sucreries russes ont traité 16 % betteraves en plus que la saison précédente, et ont produit 5,9 millions de tonnes de sucre de betterave, ce qui est suffisant pour répondre aux besoins du marché intérieur, ainsi qu'à ceux des autres pays de l'Union économique eurasienne, selon le ministère russe. Les raffineries pourraient encore produire environ 200.000 tonnes supplémentaires de sucre à partir de mélasse de betterave, de sirop et de sucre de canne brut.

Les prix du sucre sur le marché russe du sucre sont actuellement stables grâce à la croissance de la production et aux stocks accumulés. Les prix à la production ont augmenté de 7,5 % par rapport à l'an dernier soit moins que le taux d'inflation, a indiqué le ministère.

Inde : après le bioéthanol, développement du biogaz comprimé

Fort du succès du développement de l'éthanol, le gouvernement indien envisage une politique similaire pour une utilisation plus large du biogaz comprimé. Le gouvernement offrirait un soutien financier pour la collecte de la biomasse, la pose de gazoducs et en obligeant les distributeurs de gaz naturel à mélanger 5 % de biogaz d'ici 2027.

L'Inde a atteint une moyenne de mélange d'éthanol de 10 % en 2021/22, contre 1,5 % en 2013/14, grâce à une série de mesures politiques qui ont encouragé les investissements dans de nouveaux approvisionnements. L'objectif est d'atteindre 20 % d'ici 2025.

Südzucker augmente encore ses prévisions de résultat pour son exercice 2022/23

Südzucker annonce encore une nette augmentation du chiffre d'affaires du prévu : environ 9,5 milliards d'euros en 2022/23 contre 7,6 l'an dernier. L'EBITDA du groupe et le résultat opérationnel du groupe devraient également augmenter sensiblement par rapport au niveau de l'année précédente. L'EBITDA du groupe est désormais prévu dans une fourchette comprise entre 1 000 et 1 040 millions d'euros en 2022/23 contre 692 en 2021/22. Quant au résultat opérationnel, il atteindrait entre 640 et 680 millions d'euros par rapport à 332 l'an dernier. L'amélioration de l'EBITDA du groupe et du résultat opérationnel du groupe est principalement due au segment du sucre.

L'exercice 2022/23 de Südzucker s'est clôturé le 28 février 2023. Le rapport de gestion de l'exercice sera publié le 25 mai 2023. A ce moment-là, le dividende payable en juillet 2023 sera précisé sous réserve d'acceptation par l'assemblée générale de Südzucker.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen - info@kbivb.be - www.irbab-kbivb.be

Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES
Rubrique rédigée sous la responsabilité de l'IRBAB, avec le soutien du Service public de Wallonie.

FAR MEMO 2023

Le désherbage en 2022 a été plus facile qu'en 2020 (année extrêmement sèche) mais moins aisée qu'en 2021, année suffisamment humide avec une très bonne action des herbicides racinaires et foliaires appliqués.
Nos printemps sont, depuis quelques années, caractérisés par des (longues) périodes de vents secs (Nord-Est) et d'absence de pluie, qui rendent les adventices plus difficile à combattre par la formation d'une cuticule épaisse et un manque d'eau dans le sol.

Une des clés de la réussite du désherbage réside dans une bonne absorption des produits à action foliaire, dont le principal ingrédient reste le phenmédiphame (PMP). Certains herbicides, dont certainement le métamitron, ont également une action par contact foliaire non négligeable.

Comme toujours pour le désherbage en betterave: il faut s'adapter à la situation de l'année! Qu'apportera la saison 2023 ? Personne ne le sait… On espère que les recommandations du FAR MEMO vous aideront à faire les choix appropriés pour la saison et pour la flore d'adventices présente sur vos parcelles.

Des buses à 50% (minimum) de réduction de dérive sont obligatoires en Wallonie et à 75% (minimum) de réduction de dérive en région Flamande dès 2023.

Il est clair que nous devons maintenir une bonne qualité de l'eau (de surface ou souterraine) et là où la qualité n'est pas bonne on doit l'améliorer. Ceci est l'aspiration de la directive Européenne sur l'eau et ceci doit être notre aspiration également.

Aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, il y a des contrôles approfondis de la qualité des eaux de surfaces mais également des eaux souterraines. La présence d'un grand nombre de produits phytopharmaceutiques mais aussi de leurs métabolites est examinée. Pour de nombreuses matières actives et leurs métabolites (éventuels), des normes sont d'application. **De façon générale, certaines molécules sont retrouvées dans l'eau depuis plusieurs années, si nous voulons garder les molécules indispensables pour le désherbage de notre culture, il est important de les utiliser correctement.**

Dans la liste des matières actives qui sont identifiées (mais qui ne dépassent pas nécessairement les normes), on retrouve des produits comme l'éthofumesate ('Tramat'), metamitron ('Goltix'), s-metolachlore ('Dual'), dimethenamide-P ('Frontier Elite'), chloridazon ('Pyramin', déjà interdit) et lenacil ('Venzar'), bref la majorité de nos herbicides radiculaires. Pour certains d'entre eux des dépassements de certaines normes sont identifiés. C'est par exemple le cas pour le s-metolachlore, dimethenamide-P, metamitron, chloridazon ('Pyramin') et un de ces métabolites qui est un cas exceptionnel car on retrouve des dépassements de la norme aussi bien dans les eaux de surface que dans les eaux souterraines alors que la substance n'est plus sur le marché. Il n'est pas improbable que pour nos herbicides radiculaires (qui posent le plus de problèmes par une plus logue rémanence) des mesures ne soient mises en place: une interdiction totale, des restrictions sur l'utilisation, l'obligation de mesures réduisant le risque comme une bande enherbée de 20 m par rapport aux eaux de surface.

Chaque agriculteur, individuellement, est co-responsable et peut, en travaillant de façon soigneuse, aider à limiter le problème. C'est l'unique moyen dont nous disposons pour assurer l'utilisation de nos matières actives à plus long terme.

C'est ainsi que une dose maximale autorisée de substance active est parfois imposée.
En voici quelques exemples nous concernant :

Substance active	Dose maximale autorisée	Remarque
Phenmediphame	960 g/ha/12 mois	
Metamitrone	3500 g/ha/12 mois	
Ethofumésate	1000 g/ha/36 mois	
Lenacile	500 g/ha/12 mois	
quinmerac	250 g/ha/36 mois	
S-metolachlore		max 1,3 L produit/ha/12 mois
Dimethénamide-P	1000 g/ha/12 mois	max. 1L produit/ha/culture
Triflusulfuron-méthyl	60 g/ha/saison	
Clomazone	72 g/ha/culture	
Clopyralide	180 g/ha/12 mois	
Foramsulfurone + Thiencarbazone-méthyl		Max 1 L produit/ha

Réduction de la dérive et le respect des agréations = réduction du problème

Les zones tampon (= zone non traitée) à respecter sont doubles :

- les zones tampon **minimales**, qui sont des mesures **régionales.** Ces zones tampon ne sont pas liées au produit utilisé. Leur largeur, de 1 à 6 mètres (en grandes cultures), dépend de la zone sensible à protéger (plan d'eau, cours d'eau, fossé, voirie équipée d'un collecteur, etc).
- Les zones tampon « **étiquettes** » inscrites pour les différents produits, qui sont des mesures **fédérales.** Ces zones tampon sont spécifiques aux produits. Elles sont mentionnées sur leur étiquette et peuvent également être consultées sur Phytoweb. Elles ne s'appliquent que si de l'eau est présente au moment de la pulvérisation sauf le long des voiries équipées d'un collecteur.

Le principe veut que la zone tampon la plus élevée soit respectée

Toutes les données concernant les zones tampon et les choix de buses sont consultables sur les sites www.protecteau.be et www.corder.be.

Des listes avec tous les produits agréés et leurs zones tampon à respecter peuvent être consultées sur notre site internet par le lien suivant: www.irbab-kbivb.be rubriques Home> betterave> protection des plantes > produits phytosanitaires.

Le désherbage en betteraves nécessite de la flexibilité

Si nous comparons les désherbages des dernières années, nous ne pourrions espérer avoir des années plus contrastées. Là où en 2021 nous avons connu un printemps très humide et initialement froid avec des désherbages qui avaient bien fonctionné, 2020 a été extrême quant à la sécheresse et aux conditions météorologiques froides et venteuses, avec des désherbages souvent problématiques et très coûteux.
Si en 2021 nous ne savions pas quand éventuellement effectuer un binage à cause des conditions humides, le années sèches sont idéales pour sortir les bineuses. Au cours des années sèches, le binage peut vraiment améliorer le désherbage et diminuer les coûts des produits et leur impact.
Puisque les années exigent des réactions très différentes de la part de l'agriculteur pour assurer un contrôle efficace des adventices, il semble bon de tout synthétiser avant de commencer la nouvelle saison.

Avec un bon départ, la moitié du travail est réalisé

Connaissez-vous vos parcelles ? Quelles adventices attendez-vous ?

Tout commence par une bonne connaissance de vos parcelles. Beaucoup d'agriculteurs connaissent relativement bien leurs parcelles mais, pour les parcelles moins bien connues, il est important d'y prêter plus attention afin d'identifier les adventices présentes. Par le choix d'un schéma parfaitement adapté à la parcelle vous pouvez vraiment épargner. Cela signifie parfois que des mélanges FAR différents doivent être faits sur les différentes parcelles. La reconnaissance des adventices au stade cotylédon n'est pas évidente.

Sur notre site Internet se trouve un module qui peut vous aider à reconnaître les adventices. Le module est aussi disponible en App pour smartphone et peut être téléchargé via notre site Internet.

Prenez soin de la préparation du lit de germination et de vos semis et évitez une levée échelonnée des betteraves

Un semis de qualité (semences correctement rappuyées, profondeur de semis uniforme, ...) et une bonne préparation du lit de germination (relativement fine) peuvent assurer d'une part une levée homogène de toutes les betteraves et d'autre part qu'il n'y ait pas de problèmes lors du désherbage avec les adventices qui se trouveraient en dessous de mottes. Cependant, si les conditions météorologiques sont très sèches, il peut toujours y avoir une levée en plusieurs phases.

Sené (et autres crucifères)

Renouée des oiseaux

Laiteron

Gaillet grateron

Morelle noire

Arroche

Chénopode

Lamier pourpre

Renouée faux-liseron

mercuriale

véronique

Petite cigüe

Ensuite, il reste à espérer des précipitations qui avec des doses d'herbicides adaptées pourront assurer la rémanence des herbicides radiculaires. Ceux-ci sont habituellement utilisés à partir du stade de 4 feuilles. La règle est que le stade des plus petites betteraves doit être pris comme référence pour le choix de la dose. Par exemple, si les betteraves ont généralement 4 feuilles, 0,4 l/ha 'Frontier' peut être utilisé, s'il y a encore des betteraves avec 2 feuilles ici et là, cette dose sera réduite à 0, 2 l/ha 'Frontier' ou 'Dual'. Pour l'application de 'Centium' dans les betteraves hétérogènes avec deux stades de développement, la plus petite betterave doit avoir au moins 2 feuilles, alors une dose de, par exemple, 20 cc/ha peut être utilisée.

Un traitement de préémergence est loin d'être indispensable

Ce traitement avec un herbicide radiculaire peut procurer de très bons résultats mais peut aussi être un coût à épargner. Pour des semis précoces, un traitement de préémergence peut être utile car il rend les adventices plus sensibles aux traitements post-levée. Pour des semis tardifs, ce traitement a beaucoup moins d'utilité.

Si la petite ciguë ou la grande cigüe sont des adventices dominantes, une préémergence avec un produit contenant du quinmerac peut s'avérer utile (Kezuro, Goltix Queen). Pour les mercuriales, mieux vaut travailler en post émergence. Nous savons aussi que les traitements de préémergence en conditions sèches ont une efficacité plus faible. D'autre part, un tel traitement peut avoir une très grande efficacité dans une année très humide.

Nous recommandons d'appliquer la préémergence **maximum 2 à 3 jours après le semis**.

Commencez tôt lorsque les adventices sont au stade cotylédon

La moitié de la bataille est livrée si vous effectuez les deux premiers traitements FAR au bon moment avec des produits adaptés à la flore adventice de la parcelle.

Veillez à ce que les produits choisis pour vos deux premiers passages soient en stock dans votre local phyto afin de pouvoir réagir rapidement. Vous devez agir rapidement, que vous ayez ou non appliqué un traitement de préémergence (qui ne vous permet pas d'attendre plus longtemps).

Dans une année sèche et chaude, le premier traitement intervient 8 à 10 jours après le semis. Dans une année plus froide, il est possible que cette période augmente jusqu'à 15-20 jours après le semis.

Dans tous les cas, le stade **cotylédon des adventices** ne doit pas avoir été dépassé avant le début du traitement en Post. Donc allez voir vos parcelles !

L'influence des conditions météorologiques sur les adventices.

En tant qu'agriculteur, il est intéressant de connaître la biologie des adventices. De cette façon, nous pouvons plus ou moins prédire dans quelles circonstances quelles adventices peuvent être attendues et sur quelle parcelle. Il est donc prévisible que l'on peut attendre beaucoup d'adventices crucifères dans des conditions froides (par exemple sené, ravenelle, levée de colza) et que par conséquent, il faut garder à l'œil ces parcelles par temps froid. Pour le chénopode, nous savons qu'il y a toujours une partie qui germe dans des conditions plus fraîches (qui doit aussi être contrôlée), mais qu'à une température plus élevée, on peut aussi s'attendre à une seconde levée. Les adventices comme l'arroche étalée aiment plus de fraîcheur et apparaîtront sur la parcelle plus tôt et auront moins de germination plus tard dans la saison. D'autres adventices telles que la mercuriale aiment plutôt des conditions plus chaudes et germeront plus tard et plus longtemps dans la saison. Mais une chose est certaine si la saison de désherbage a commencé dans des conditions fraîches alors vous pouvez vous attendre à une levée rapide des adventices dès que la température augmentera.

Si les conditions deviennent sèches et froides (vent du nord, nord-est) alors nous devons nous attendre à ce que les adventices se soient endurcies et se protègent de la déshydratation avec une épaisse couche de cire sur les feuilles. Cela complique l'absorption de l'herbicide par les feuilles. Si une période durant laquelle des températures plus élevées avec quelques précipitations survient après une période froide, la croissance rapide des adventices conduira à une fine couche de cire sur les feuilles et à une lutte plus facile contre les adventices.

Traitez dans de bonnes conditions

Les conditions optimales pour un traitement FAR sont peu de vent et une **humidité relative élevée (> 70%).** Ces conditions sont souvent présentes tôt le matin. Il est important de terminer le traitement avant que les conditions ne sont plus optimales.
Il y a aussi possibilité de traiter en soirée si le vent est tombé et que l'humidité relative est déjà remontée.

Respectez l'intervalle entre deux traitements FAR

Comme mentionné précédemment, les deux ou trois premiers traitements FAR sont essentiels dans le succès du contrôle des adventices. **L'intervalle entre les deux premiers traitements ne doit jamais dépasser 6 à 8 jours**. Cet intervalle peut alors être maintenu, mais si la parcelle est propre, les intervalles peuvent être allongés à, par exemple, 10 jours pour alors réagir à de nouvelles levées d'adventices.
En général, **on répètera les traitements jusqu'à ce que la parcelle soit propre**. Considérez que le désherbage n'est en fait terminé qu'à la fermeture des lignes de betteraves. Tant que les lignes ne se touchent pas, on restera vigilant à la levée de nouvelles adventices. Sur des parcelles avec une pression élevées d'adventices on pourra alors choisir pour une variété ayant un recouvrement du sol rapide.

L'influence des conditions météorologiques sur l'efficacité et la sélectivité des traitements

Avec un temps sec, froid et venteux aussi bien les betteraves que les adventices ont une couche épaisse de cire sur leurs feuilles. Ceci rend le désherbage plus difficile. Ceci diminue aussi le risque de problème de sélectivité pour la betterave.

La solution pour atteindre un bon contrôle dans de telles **conditions sèches, froides et venteux** est:
- adapter la **dose d'huile** de 0,5l/ha à 1l/ha.
- dans le schéma, il est conseillé de plus s'appuyer sur l'efficacité des "**herbicides de contact**" tels que le "Betanal" et le "Tramat" que sur les herbicides radiculaires qui, par manque d'humidité, ont une efficacité limitée. Pour un certain nombre d'adventices telles que les crucifères, la petite cigüe et la mercuriale, nous pouvons également compter sur le «Safari» dans des conditions sèches et froides. La dose d'herbicides racinaires peut alors être réduite au minimum (par exemple 0,5 l/ha de «Goltix» dans le schéma).

Pendant la phase de levée des betteraves ou au stade cotylédonnaire, un traitement FAR est possible dans des conditions sèches et froides **avec 0,7 l/ha de 'Betanal 160', 0,2 l/ ha 'Tramat 500' et 0,5 l/ha 'Goltix' et 0,5 l/ha d'huile**. Il vaut donc mieux traiter les adventices dans ces conditions froides que d'attendre les « conditions optimales » et courir le risque qu'elles soient trop développées car cela peut conduire à des situations très coûteuses.

En **conditions humides**, les herbicides racinaires tels que 'Goltix' et plus tard 'Frontier', 'Dual' et 'Centium' auront une bonne action et vous devrez utiliser proportionnellement moins de 'Betanal' et 'Tramat' ou produits à action de contact.

En **conditions chaudes et de croissance avec beaucoup de soleil**, certains facteurs doivent également être pris en compte en ce qui concerne la sélectivité vis-à-vis de la betterave. En période de croissance rapide, la couche de cire sur la feuille de la betterave sera très mince. A ce moment-là, la betterave absorbera plus facilement les produits et aura donc plus de mal à détoxifier les produits. Par conséquent, la quantité d'huile ou d'agent mouillant utilisée doit également être prise en compte dans de telles situations.

En conditions chaudes (+/- 22 ° C), un maximum de 0,5 l/ha d'huile peut être utilisé.

En même temps, **les conditions chaudes poussantes** sont une opportunité qui permet l'utilisation de Matrigon pour le contrôle des ombellifères (par exemple la petite cigüe, grande cigüe) et des plantes composites (par ex : matricaire, bident tripartite) ou des solanacées (par ex : Datura stramonium). En conditions plus froides, nous privilégierions l'utilisation de 'Safari' pour combattre de telles adventices.

Autres facteurs qui influencent la sélectivité des traitements

Le phenmédiphame ('Betanal') et le metamitron ('Goltix') sont des substances très sélectives pour la betterave et peuvent ainsi être utilisés même pendant la levée des betteraves. Par contre, , pendant le **stade cotylédonaire des betteraves**, il n'est pas permis d'exagérer la **quantité de 'Tramat 500' qui ne devrait jamais dépasser 0,25 l/ha.**

La clomazone (Centium) appliquée en préémergence peut, dans les sols légers et lorsque la pluviométrie est importante, présenter un manque de sélectivité lors de la levée des betteraves. On ne conseillera donc pas plus de 50-70 g/ha, par exemple en mélange avec metamitron. En post-émergence, la clomazone n'est pas recommandé avant le stade 4-feuilles des betteraves.

Le désherbage chimique-mécanique combiné

L'intégration du désherbage mécanique dans le schéma de désherbage est possible et souvent très utile. Généralement, il doit s'envisager après les deux (voire trois) premiers traitements FAR généralisés pour éliminer les adventices sur le rang.

L'intégration mécanique doit se prévoir dès l'implantation de la culture : assurer un sol bien nivelé, suffisamment fin et bien rappuyé. Les populations de betteraves doivent être homogènes et suffisantes.

L'intégration du désherbage mécanique dans le désherbage a pour but de **remplacer 1 voire 2 traitements chimiques**. L'inter-rang est facile à désherber, mais les adventices présentes sur le rang sont difficiles à éliminer, même avec les moulinets. Un traitement herbicide racinaire (anti-germinatif) avant la fermeture des lignes reste utile pour éviter un resalissement.

Pour que désherbage mécanique soit efficace il faut intervenir sur des adventices petites (maximum 2-feuilles). Absence de pluie le jour de l'intervention et les 48 heures qui suivent.

Une bineuse est efficace dans l'inter-rang et le guidage par caméra permet un débit de chantier intéressant. Attention au binage dans les terres refermées et sèches de ne pas déchausser les betteraves.

La profondeur du binage ne sera pas inutilement profond pour éviter de ramener des semences en surface.

DOSE FAR (à adapter au stade des adventices)					
Composant FAR	**Produit et teneur**	**STADE DES ADVENTICES (*1)**			
(selon les agréations en mars 2022)		**Adventices au stade COTYLEDONS**	**Adventices au stade 2-FEUILLES**	**Adventices au stade 4-6 FEUILLES**	**Dose max.**
F	'BETANAL' 160 **SC/SE**	0,6 - 0,8 l (*2)	1 (-1,5) l	2 - 3 l	6 l (*4)
	ou 'BETANAL' 320 **SC**	0,3 - 0,4 l (*2)	0,5 (- 0,75) l	1 – 1,5 l	3 l (*4)
A	'TRAMAT' 500 SC	0,15 - 0,25 l (*2)	0,3 (-0,4) l	0,6 - 0,8 l	2 l (*5)
R	'GOLTIX' 70WG/700SC	0,5 l ou kg	0,5-0,75 l ou kg	1 l ou kg	5 l ou kg (*6)
	'GOLTIX QUEEN'	0,75-1,0 l	1-1,5 l	1,5-2 l	6 l (*6)
	'KEZURO'	0,75-1,0 l	1-1,25 l	1-1,5 l	3,5 l (*6)
	'CENTIUM'			0,04 - 0,05	0,2 (*3)
	ou 'DUAL'	Pas avant le stade 4 feuilles des betteraves		0,5 - 0,65 l	1,3 l
	ou 'FRONTIER'			0,35 - 0,5 l	1,0 l
(*1) Le stade de la betterave importe peu pour un FAR (B/T/G), à condition de ne pas dépasser la dose de 0,3 l/ha 'Tramat 500' au stade cotylédonaire. Il convient d'augmenter les doses uniquement si les conditions climatiques n'ont pas permis d'effectuer la PO1 dès la levée des premières adventices et/ou de respecter un intervalle de 6 à 8 jours maximum entre PO1 & PO2.					
(*2) Dose la plus élevée en cas de forte présence de chénopode, arroche, mercuriale, renouée des oiseaux ou gaillet.					
(*3) Dose de clomazon limitée à 72g/culture			(*5) Dose d'éthofumésate limitée à 1.000 g/ha s.a. par 3 années.		
(*4) Dose de phenmédiphame limitée à 960 g/ha s.a. par an.			(*6) Dose de métamitron limitée à 3.500 g/ha s.a./an.		

substance		**adventices cibles**		**remarque**
phenmédiphame 'Betanal'	Toutes adventices	chénopode, arroche, mouron, renouée liseron, morelle, …		
éthofumesate 'Tramat'	Toutes adventices	arroche, renouées, morelle, …		
triflusulfuron methyl 'Safari'	crucifères	sené, ravenelle, colza	renouée des oiseaux, arroche, matriciare	dès 70% levée betterave T1 : 10-15 g
clopyralid 'Matrigon'	chardons	chicorée, laiteron, pomme de terre	aethusa	par temps poussant
Metamitron 'Goltix'	Toutes adventices	chénopode, arroche, fumeterre, pensée	matricaire	
Lénacile 'Venzar'		arroche, renouée liseron		max 100 g à partir de T2
clomazone 'Centium'		renouée liseron, morelle, mercuriale		ne pas combiner avec lénacile
Diméthenamide-P		Morelle, véronique, amaranthe		
quinmerac	ombellifères	Petite et grande cigüe		Combiné à metamitron (Goltix Queen/Kezuro) Combiné à dimethénamide-P (Tanaris) en Post

Le système de désherbage Conviso Smart

Ce système de désherbage lancé en 2020 dans notre pays a connu depuis un intérêt croissant auprès de certains betteraviers. Bien qu'il peut paraître comme un système 'facile' à utiliser, pour une bonne efficacité et une durabilité du système pour l'avenir, l'exécution doit respecter strictement les recommandations. Par exemple, il est nécessaire de toujours faire des applications fractionnées dans lesquelles le produit Conviso® One est toujours combiné avec des herbicides FAR classiques et de l'huile. Il s'agit également d'une obligation légale. Le mélange avec les herbicides FAR est également une nécessité pour améliorer la performance du produit car il a une très mauvaise efficacité sur les véroniques.

Toutefois, s'il est correctement appliqué, ce système offre certaines opportunités. Par exemple, les betteraves "sauvages" peuvent être contrôlées avec ce système et il y a un effet (partiel) considérable sur le repousse de pomme de terre et des chardons.

Les principes d'application du désherbage Conviso Smart

Le système Conviso® Smart combine des betteraves sucrières qui sont naturellement tolérantes aux herbicides ALS avec le produit Conviso® One, qui combine deux herbicides ALS qui ont une large efficacité contre de nombreuses adventices. Le traitement du produit Conviso® One sur des betteraves conventionnelles entraînera la mort de celles-ci.

Dans le système, seulement deux traitements sont nécessaires par rapport au contrôle FAR classique où quatre à cinq traitements doivent être effectués. Le système de désherbage ne nécessite pas d'application d'herbicide de préémergence. Contrairement au système FAR, l'herbicide Conviso One® est très efficace sur les ombellifères, mais non efficace sur les véroniques.

Traiter au bon moment

Le premier traitement avec le produit Conviso® One, doit être appliqué dès que l'une des trois adventices suivantes : **chénopode - arroche - véronique** - ont atteint le **stade 2 vraies feuilles**. Ce stade est généralement atteint 1 semaine après le stade cotylédonaire et le traitement est donc décalé d'environ 1 semaine par rapport au système FAR.

Traitement 1 : 0,5 l/ha Conviso One + 1 l/ha 'Betanal' + 0,25 l/ha 'Tramat' + 0,5 l/ha huile

On répètera une deuxième application, 10 à 20 jours plus tard, en fonction des adventices présentes. On intervient dès que de nouvelles adventices ont atteint le stade 2 feuilles (chénopode, arrache ou véronique), ou si des adventices plus difficiles sont présentes : coquelicot, seneçon, mercuriale, morelle noire. Au deuxième traitement, on ajoutera un racinaire non-ALS, par exemple 'Frontier Elite' (dose en fonction du stade des betteraves). Si aucune nouvelle adventice n'est présente, l'ajout de 'Betanal' et 'Tramat' n'est pas indispensable.

Traitement 2 : 0,5 l/ha Conviso One (+ 1 l/ha 'Betanal' + 0,25 l/ha 'Tramat') + 0,5 l/ha huile + 0,5 l/ha 'Frontier'

Le premier traitement doit être réalisé lorsque le chénopode, l'arroche ou la véronique ont atteint le stade 2-feuilles. Tout retard dans le traitement aura comme conséquence une moins bonne efficacité

T1:
0,5 l/ ha Conviso ®One
1 à 2 l/ha 'Betanal'
0,25 l/ha 'Tramat'
0,5 l/ha huile

T1: temps sec
0,5 l/ ha Conviso ®One
2 l/ha 'Betanal'
0,25 l/ha 'Tramat'
1 l/ha huile

10 – 21j

T2 pas de nouvelles levées + betterave 6 feuilles:
0,5 l/ ha Conviso ®One
0,5 l/ha 'Frontier'
0,5 l/ha huile

T2 nouvelles levées (SOLNI/ MERAN/ PAPRH/ SENVU) + betterave 6 feuilles:
0,5 l/ ha Conviso ®One
0,5 l/ha 'Frontier'
1 (2) l/ha 'Betanal'
0,25 l/ha 'Tramat'
0,5 (1) l/ha huile

Treatement essai Lennik 2020	23 avril chénopodes au stade 2 Fe	5/mai	13 mai	22 mai
Conviso 1L 1x			Co (1) + O	
Conviso 2x sans partenaires	Co (0,5) + Huile		Co (0,5) + O	
Conviso 2x avec des partenaires, mais trop tard		Co (0,5) + Partenaires + H		Co (0,5) + Partenaires + H
Conviso 2x 2e sans partenaires mais Frontier Elite	Co (0,5) + Partenaires + Huile		Co (0,5) + Frontier Elite + Huile	
Conviso 2x 2x avec partenaires	Co (0,5) + Partenaires + Huile		Co (0,5) + Partenaires + Huile	
Conviso 2x partenaires + 2e x Frontier Elite	Co (0,5) + Partenaires + Huile		Co (0,5) + Partenaires + Frontier Elite + H	

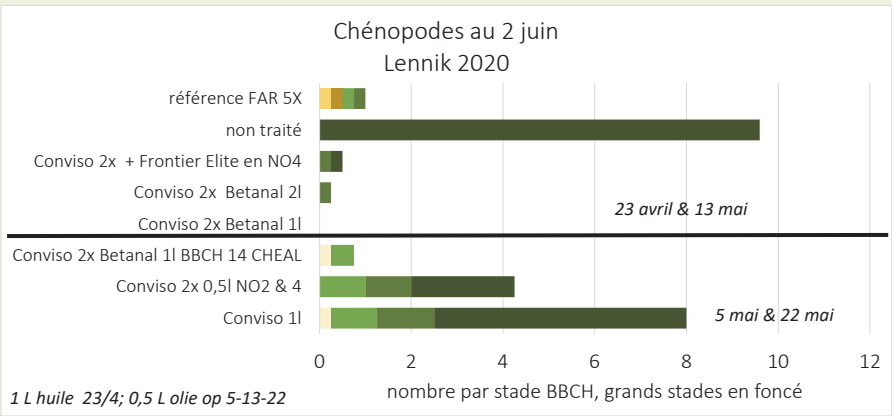

Nom du produit	Numéro d'autorisation	le long des cours d'eau (des étangs, des lacs, des mares et des masses d'eau artificielles)			le long des fossés de bord de route, des fossés de drainage et des wateringues, le long des terrains revêtus ou meubles sujets au ruissellement et reliés à un collecteur		
		50%	75%	90%	50%	75%	90%
Conviso One	10827P/B	X	X	20 m	X	X	20 m

Zone tampon a respecter avec le produit Conviso One : 20 m de zone tampon avec des jets à réduction de dérive de minimum 90%

Adieu au passé bonjour à l'avenir

Une journée grise à Haspengouw n'est jamais une journée triste. La région de Gingelom semble paisible. Dans les nombreux vergers, les premières activités de taille reprennent afin que les arbres fruitiers soient en bonne forme pour le printemps.

Je sonne chez Jean-Paul Vanelderen, un visage familier car il est impliqué dans le syndicat betteravier depuis des années. Son exploitation, spécialisée dans les grandes cultures, se trouve à Kortijs. Kortijs, qui appartient aujourd'hui à Montenaken, est mentionné pour la première fois dans des sources écrites en 1232 et fait référence à l'ancien mot français courtil, qui signifie ferme. Les Romains ont également marqué la région de leur présence. Les nombreuses tombes (tumuli) de la région en sont la preuve. Les Romains considéraient déjà cette région fertile, située à la frontière linguistique, comme très importante.

Jean-Paul Vanelderen peut également le confirmer. Dans son exploitation, il s'est concentré sur la culture de betteraves, de céréales et de chicorées, ainsi que des légumes (haricots, pois et choux de Bruxelles) et du lin. L'exploitation que Jean-Paul a poursuivie après son père et son grand-père comportait du bétail en plus des grandes cultures. En 2004, les vaches allaitantes ont été cédées et les étables démolies. Depuis la véranda de la cuisine, le regard se pose maintenant sur un jardin magnifiquement aménagé avec un étang où les poissons koï se sentent chez eux.

L'agriculture a beaucoup changé depuis l'époque de son grand-père. Le cheval de trait, que Jean-Paul voyait travailler dans les champs de betteraves lorsqu'il avait huit ans, a disparu depuis longtemps ! Le cheval avait appris à désherber le champ de betteraves semées sans piétiner les betteraves au passage. « Aujourd'hui, tout est devenu plus facile et plus efficace avec l'arrivée des tracteurs et des technologies modernes », affirme Jean-Paul. Il poursuit : « Autrefois, la culture de la betterave, comme d'autres cultures d'ailleurs, demandait beaucoup plus de travail. L'éclaircissement de la betterave après le semis, le désherbage, la coupe du feuillage et la récolte se faisaient manuellement à l'aide du cheval de trait. Et les travailleurs saisonniers d'autrefois étaient généralement des femmes, des ménagères qui gagnaient un revenu supplémentaire. » Les temps étaient alors différents.

> **Autrefois, la culture de la betterave, comme d'autres cultures d'ailleurs, demandait beaucoup plus de travail. L'éclaircissement de la betterave après le semis, le désherbage, la coupe du feuillage et la récolte se faisaient manuellement à l'aide du cheval de trait.**

Un sujet brûlant dans la culture de la betterave en ce moment est la durabilité de la culture. Comment voyez-vous cette évolution ?

« En effet, » débute Jean-Paul, « nous revenons au désherbage mécanique tel qu'il était effectué par les humains. Le désherbage mécanique par tracteur va prendre une place plus importante dans les activités de culture maintenant que beaucoup de produits phytosanitaires ne peuvent plus être utilisés. La technologie est maintenant beaucoup plus avancée grâce à l'utilisation de caméras et les mauvaises herbes peuvent donc être éliminées plus efficacement. Les «betteraves conviso®» jouent également un rôle dans cette histoire. »

Les nombreuses tombes (tumuli) montrent que les Romains considéraient déjà cette région fertile.

Selon vous, quels sont les principaux défis de la culture de la betterave sucrière en Belgique ?

Un regard pensif glisse sur le visage de Jean-Paul et il prend quelques secondes avant de répondre. « Le changement climatique est certainement l'un d'entre eux. Mais les betteraves nous ont montré qu'elles pouvaient s'adapter. En 2022, par exemple, nous avons eu un été sec et nous avons obtenu des rendements records cette saison-là. En 2021, c'était plutôt une année humide et même là, les betteraves ont bien résisté. » Il prend une gorgée de café et poursuit : « En ce qui concerne les produits phytosanitaires, ce sera également un défi de protéger notre culture contre les maladies et les ravageurs. Beaucoup de produits phytosanitaires ont déjà été interdits et d'autres sont sur le point de subir le même sort. » Un moment de silence s'installe. « Et puis », poursuit Jean-Paul, « qu'en est-il de la consommation de sucre par les consommateurs ? Le public considère le sucre comme un poison. Le sucre, un produit naturel, est remplacé par des substituts du sucre, qui sont plutôt de nature chimique. Malgré cela, la baisse de la consommation de sucre reste pour l'instant limitée, mais cela montre bien la dichotomie de l'opinion publique. » Cette dernière réflexion est intéressante et elle a également été faite le 14 décembre au Plan B(etterave) à Gembloux, auquel participait toute la chaîne du sucre. Robert Torck, CEO d'Iscal Sugar, a contré cette affirmation en indiquant que de nombreux aliments transformés n'ont pas la même consistance, le même goût ou le même attrait visuel lorsque le sucre est remplacé par un substitut de sucre courant.

> **Le désherbage mécanique par tracteur va prendre une place plus importante dans les activités de culture maintenant que beaucoup de produits phytosanitaires ne peuvent plus être utilisés.**

Il est clair que le citoyen belge, et nos politiciens et leurs cabinets sont loin de l'agriculture et connaissent peu nos contraintes. Quel message souhaiteriez-vous leur faire passer ?

Sans hésiter, Jean-Paul répond qu'il faut interpréter de manière réfléchie le concept de sécurité alimentaire. « Après la seconde guerre mondiale, la Communauté économique européenne (CEE) a été créée avec l'idée de «ne plus jamais avoir faim», si caractéristique d'une Europe qui était sortie très abîmée de la guerre. L'idée d'une sécurité alimentaire locale s'en est trouvée érodée. Le balancier s'est orienté vers une production excessive, créant ce que l'on appelle les lacs de lait et les montagnes de beurre, tout en important beaucoup de nourriture. Aujourd'hui, à nouveau en raison d'une guerre aux frontières extérieures de l'Europe, l'idée de sécurité alimentaire locale est revenue au goût du jour, avec des suggestions visant à produire davantage de nourriture dans la région même de l'Europe. Nous devons veiller à ce que le pendule n'aille pas dans l'autre sens. Par exemple, une stratégie alimentaire européenne qui vise à passer au bio d'ici 2030 soulève de nombreuses questions : L'agriculture est-elle prête pour cela ? Le citoyen, le consommateur, est-il prêt pour cela ? Après tout, la production biologique de viande, de fruits et de légumes signifie qu'il faut davantage de main-d'œuvre - et y en a-t-il ? - et la nature hautement intensive en main-d'œuvre de ce type de production signifie également qu'il faudra cultiver sur moins de surface. Et cela est-il réalisable compte tenu du renforcement de la sécurité alimentaire locale ? En bref, les aliments issus de l'agriculture biologique deviendront plus chers et la question est de savoir si nous sommes prêts pour cela. »

Comment vivez-vous la campagne, la transformation de la betterave sucrière et la relation des planteurs aux fabricants de sucre ? Parce qu'on peut le dire, cette relation est assez exceptionnelle et spéciale finalement.

« Ce secteur a traversé de nombreuses crises et réformes et à chaque fois, nous nous en sommes sortis en tant qu'organisation de planteurs et en tant que secteur. Nous avons vécu le jour où le quota de sucre a considérablement diminué, entraînant une forte baisse des prix. Le nombre de transformateurs de sucre a lui aussi considérablement diminué, puisqu'il n'en reste plus que deux. En plus de cela, nous avons également assisté à l'importation de sucre illimitée et sans droits de douane en provenance des PMA (Pays les Moins Avancés). Mais le plus grand changement est intervenu en 2017 avec la suppression des quotas et la disparition du prix minimum. Les fabricants ont également exigé une production plus élevée, ce qui a entraîné un effondrement du prix du sucre et donc du prix de la betterave. Et pourtant, nous existons toujours en tant qu'industrie, » explique Jean-Paul. Nous sommes maintenant assis autour d'une autre tasse de café et il poursuit avec force : « La surface agricole a diminué et on a produit moins que les années précédentes. Aujourd'hui, le prix du sucre remonte, mais ce n'est probablement que temporaire. La volatilité est une donnée incontournable. »

Jean-Paul Vanelderen

Comme vous le savez, Jean-Paul, je suis nouvelle dans le syndicat de la betterave. En tant que futur secrétaire des fédérations, que voudriez-vous me donner comme conseil ?

Un sourire se dessine sur les lèvres de Jean-Paul et il se déplace sur sa chaise. « La tâche la plus difficile du représentant des planteurs est de trouver et de maintenir l'équilibre entre le travail syndical et la confiance du fabricant. Cette confiance est particulièrement fragile. Cela a été renforcé par les mauvais prix après 2017 (suppression des quotas n.d.l.r.). » Et Jean-Paul ajoute spontanément : « Cela vaut également pour les présidents des structures régionales, d'ailleurs. Je constate que les relations avec les sucriers sont devenues beaucoup plus transparentes qu'avant et nous avons beaucoup travaillé pour cela. »

> **Mon temps en tant que président est terminé après ce mandat. Il est temps pour les planteurs plus jeunes de continuer le travail syndical, » conclut Jean-Paul. « Sans eux, cette action cessera, alors qu'elle est si unique dans le secteur agricole.**

Au cours de cette conversation, nous avons fait de nombreux sauts entre le présent et le passé. Et cela signifie embrasser de nouvelles techniques et idées et dire au revoir aux anciennes pratiques et pensées pour sauvegarder l'avenir de la betterave sucrière en Belgique.

« Mon temps en tant que président est terminé après ce mandat. Il est temps pour les planteurs plus jeunes de continuer le travail syndical, » conclut Jean-Paul. « Sans eux, cette action cessera, alors qu'elle est si unique dans le secteur agricole. » Des paroles sages, qui devraient nous donner à tous matière à réflexion. Nous ne manquerons pas d'y revenir dans le Betteravier et lors de nos prochaines rencontres. Bonjour l'avenir, nous avons bon espoir ! ■

Inez Retz, secrétaire de Coco Vlaanderen - Verbond Suikerbietplanters

Tôt ou tard, tout ira mal si on ne considère pas les agriculteurs comme essentiels

«Si nous ne voulons pas perdre la prochaine génération d'agriculteurs, les gouvernements doivent agir rapidement à tous les niveaux. Le temps presse.», écrit Hendrik Vandamme dans un article d'opinion qui a également été publié dans le journal De Morgen.

Le week-end dernier, j'ai laissé passer le carnaval et le mardi gras s'est transformé en une grosse journée de réunions. En Flandre, les cortèges de carnaval ont eu lieu avec des tracteurs devant les chars, comme autrefois ou du moins comme depuis la fin des années 50 du siècle dernier. Ensuite, le cheval et les chars ont été progressivement remplacés par plusieurs dizaines de chevaux sous un capot et l'agriculteur a pu travailler de plus en plus de champs à lui seul. Au début du siècle dernier, Haber et Bosch ont mis au point un procédé permettant de produire de l'ammoniac à grande échelle, ce qui a conduit à l'utilisation massive de l'ammoniac comme explosif pendant la période de guerre 40-45. Mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que l'utilisation de l'ammoniac comme engrais et nutriment pour les plantes a connu une croissance fulgurante.

Les rendements des cultures ont suivi la même croissance, ce qui a permis à l'agriculture de prospérer et à la pénurie alimentaire de disparaître. Les développements génétiques et techniques dans le secteur animal combinés à l'accent mis par la CEE sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires ont fait le lit de l'intensification de notre agriculture. Après la révolution industrielle du XIXe siècle, la «révolution verte» est devenue une réalité.

Gains d'efficacité

Cette révolution verte est devenue un élément important de la société, où tout est de plus en plus axé sur l'efficacité. Avec ces dizaines de chevaux sous le capot, les grandes parcelles permettent de travailler plus efficacement et les grandes étables sont plus pratiques. D'un point de vue strictement économique, ces deux formes d'exploitation sont les plus appropriées. Le fait que cela se traduise également par l'émission d'une quantité croissante d'ammoniac ne dérangeait personne.

Les petites exploitations agricoles ou de taille moyenne qui voulaient participer à cette révolution verte devaient investir. C'est ainsi que s'est développé autour de l'agriculteur et de sa ferme tout un secteur industriel d'approvisionnement et de transformation à la recherche d'opportunités et de bénéfices. Pendant ce temps-là, les agriculteurs n'ont généralement pas obtenu pour autant un prix réellement équitable. Seules comptent les marges de l'industrie. Ce prix équitable est précisément la clé qui manque aux agriculteurs pour répondre aux demandes croissantes de la société occidentale contemporaine et de la Commission européenne pour accorder toujours plus d'attention à notre cadre de vie. Cette question nous préoccupe depuis longtemps, mais elle a pris de l'ampleur depuis ces deux dernières années.

Natura 2000

Au début des années 90, des zones Natura 2000 ont été définies au niveau européen, y compris en Flandre. Malheureusement, aucune vision n'a été développée à l'époque pour lutter contre la fragmentation, ou plutôt l'encombrement du territoire. Nous connaissons le résultat : où qu'on aille sur les routes flamandes, on rencontre des zones d'activités. Les espaces ouverts sont devenus de plus en plus rares et aujourd'hui, il faut pour ainsi dire chercher les agriculteurs derrière des rangées de bâtiments et des zones commerciales ou contre des réserves naturelles.

> **Une pression inhumaine et principalement psychologique pèse sur les éleveurs de bétail et les agriculteurs et les agriculteurs dans les environs de SBZ-H et de VEN à cause du dossier de l'azote.**

Il y a 30 ans, dès qu'un amoureux de la nature voyait un endroit avec une certaine plus-value écologique, il le répertoriait et l'enregistrait auprès de l'Europe. A l'époque, les agriculteurs ont été informés que cela n'entraînait aucune conséquence juridique, et cela a été le cas pendant longtemps, jusqu'à ce qu'en 2014, des objectifs de conservation spécifiques pour les habitats et les espèces à protéger soient mis sur la table pour 455 sous-zones, maintenant connues sous le nom de zones de protection spéciale - habitat (ZPS-H).

Désormais, ces habitats enregistrés au niveau européen sont inscrits dans une perspective d'amélioration. En tant qu'agriculteurs, nous subissons chaque jour les conséquences de cette inscription auprès de l'Europe. Les procédures contre les demandes de permis sont devenues notre lot sous prétexte d'un impact possible sur l'environnement et les juges se prononcent toujours plus en faveur de la nature. L'arrêt «azote» du 25 février 2021 a véritablement changé la donne. Le Conseil du Contentieux des permis a alors jugé que même le réseau écologique flamand, une matière purement flamande, «ne peut pas subir de dommages évitables» en raison des émissions d'ammoniac ; lisez les activités agricoles. La juridification de la politique s'est donc invitée jusque dans nos cours de ferme et nos étables : les émissions d'ammoniac devaient être fortement réduites en Flandre.

> **Tous les responsables politiques devrait s'alarmer de l'âge moyen de leurs producteurs de denrées alimentaires, mais personne ne réagit de manière appropriée, bien au contraire.**

Le dossier de l'azote

La Ministre de l'Environnement Zuhal Demir (N-VA) a été contrainte par l'arrêt sur l'azote d'élaborer un cadre d'évaluation plus solide pour les émissions d'azote et s'est empressée de publier une instruction ministérielle provisoire prévoyant des évaluations différentes pour les émetteurs d'ammoniac (agriculteurs) et les émetteurs d'oxyde d'azote (secteur de l'industrie et des transports). Le gouvernement flamand a ensuite conclu le 23 février 2022 avec son désormais tristement célèbre accord sur l'azote, dans lequel, après une enquête publique, 20.000 objections doivent maintenant être suivies et ajustées dans la mesure du possible, mais surtout là où c'est nécessaire.

Entretemps, les Pays-Bas nous apprennent qu'il est hors de question de construire une législation sur des sables mouvants juridiques. Un gel total des licences se profile à l'horizon. Il n'est pas étonnant que l'industrie, qui n'est responsable que d'un faible pourcentage des émissions d'azote, fasse pression par l'intermédiaire de la VOKA. Elle aussi a besoin d'un cadre d'autorisation juridiquement solide. Le temps presse. En tant qu'éleveurs, nous n'avons nulle part où aller et, de facto, nous subissons pratiquement un gel des permis en raison de l'évaluation très stricte de nos demandes de permis d'environnement. Il est donc temps de passer à la vitesse supérieure avec le gouvernement flamand.

Combien de temps encore ?

Deux ans plus tard, les gens roulent toujours sur les pavés de la Place des Martyres sans qu'un accord sur l'azote n'ait vu le jour. Les conséquences de l'impasse politique sont palpables à chaque table de cuisine, dans chaque conversation et dans chaque cour de ferme. Une pression inhumaine et principalement psychologique pèse sur les éleveurs de bétail et les agriculteurs dans les environs de SBZ-H et de VEN à cause du dossier de l'azote. Quiconque n'a pas les deux pieds dans la terre tous les jours, ne peut pas comprendre cette énorme incertitude quand il s'agit de son propre avenir et de celui de ses enfants.

Les anciens et les jeunes voient dans les yeux les uns des autres un désespoir et une terreur grandissante : la peur de l'avenir, la peur de la perte imminente de ce qui a été construit génération après génération. Des milliers de fermes flamandes figurent sur les cartes historiques de la fin du Moyen Âge et nos ancêtres ont également contribué à la prospérité de la Flandre d'aujourd'hui. Les cartes Ferraris datant de la seconde moitié du 18e siècle sont à peu près la référence pour retracer les fermes historiques, mais elles sont de plus en plus utilisées par les chercheurs de forêts comme référence pour ce qui pourrait redevenir une forêt demain, pour restaurer ce qui était autrefois défini comme des zones forestières et naturelles.

> **La Chine, les États-Unis et l'Inde disposent de stocks de céréales permettant d'approvisionner leurs propres populations en pain quotidien pendant 11 à 12 mois. L'Union européenne dispose d'une réserve de céréales d'un mois. Voilà où en est la stratégie alimentaire européenne.**

Nous pouvons nous préparer à une nouvelle délimitation de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de forêt et de nature. Ils seront (à nouveau) implantés sur des sols devenus aujourd'hui des terres agricoles. En tant que secteur agricole, nous pourrions également prétendre repousser nos voisins les plus proches, les villes et les zones industrielles en expansion, et rendre ainsi aux agriculteurs les terres qui leur ont été enlevées au cours des dernières décennies, en vue d'assurer la production alimentaire à proximité des villes.

On ne peut pas réécrire l'histoire, mais utiliser l'histoire pour reléguer l'agriculture dans un coin, aucune personne sensée ne peut l'accepter. Il est particulièrement navrant d'entendre des parents dissuader leurs enfants de renoncer à notre beau métier. Les jeunes optent de plus en plus pour la sécurité économique et juridique et quittent l'agriculture avant même d'y être entré. ▶

Pour chaque agriculteur qui commence, deux arrêtent

Contrer ce phénomène est l'un des grands défis que doivent relever les décideurs politiques. J'ai 58 ans, soit un agriculteur flamand moyen en termes d'âge, et dans la même situation que de nombreux collègues d'autres États membres de l'Union européenne. Tous les responsables politiques devraient s'alarmer de l'âge moyen de leurs producteurs de denrées alimentaires, mais personne ne réagit de manière appropriée, bien au contraire. Cela me préoccupe de plus en plus : les citoyens européens veulent-ils encore travailler dans l'agriculture oui ou non ? À peine 11 % des agriculteurs ont moins de 40 ans, soit la limite supérieure pour être considéré comme un jeune agriculteur par le gouvernement et au cours des 40 dernières années, près de 70 % de nos agriculteurs ont démissionné. Dans 10 ans, 50 % des agriculteurs actuels seront à la retraite et à peine 12 % d'entre eux auront un successeur.

Si nous voulons les faire travailler dans notre industrie, les gouvernements, à quelque niveau que ce soit, devront procéder à des ajustements rapides pour ne pas perdre la génération montante. L'histoire européenne de l'alimentation bon marché, saine et sûre est sur le point de s'effondrer, mais les gens dans leurs tours d'ivoire à Bruxelles ne voient pas ce qui se passe sur le terrain.

Même les agriculteurs en culture biologique, précurseurs de la transition tant désirée, subissent aujourd'hui les contrecoups de l'inflation. Et pourtant, le Green Deal du commissaire européen Frans Timmermans doit être mis en œuvre sans tarder, alors que les scientifiques ont déjà démontré à plusieurs reprises qu'il fallait s'attendre à une forte baisse de la production agricole européenne (-23% selon l'USDA). En termes d'erreur stratégique, ça chiffre !

L'alimentation est stratégique

La production et l'autonomie alimentaire ne sont manifestement plus à l'ordre du jour au quartier Schuman. Il n'en a pas toujours été ainsi. Le mois prochain, des Américains viendront visiter le port de Rotterdam pour inspecter leur capacité de transbordement de produits de base, y compris les céréales. Ils voient là une belle occasion de ménager la population européenne au moyen de la sécurité alimentaire.

Les céréales sont devenues une denrée particulièrement stratégique depuis la guerre en Ukraine. Des appels à la souveraineté alimentaire ont commencé à résonner sur diverses plateformes. Même au niveau européen, le commissaire à l'agriculture, le Polonais Janusz Wojciechowski, a communiqué dans ce sens mais il est resté seul à crier dans le désert bruxellois. Sa communication a été immédiatement contrée par Timmermans et ses fidèles partisans du Green Deal, comme si l'approvisionnement alimentaire était une évidence.

Nous ne souffrirons peut-être pas de la faim dans l'immédiat. Notre agriculture européenne est suffisamment résistante pour cela, mais un certain contrôle et un ajustement de nos stocks ne sont pas à exclure. La Chine, les États-Unis et l'Inde disposent de stocks de céréales permettant d'approvisionner leurs propres populations en pain quotidien pendant 11 à 12 mois. L'Union européenne dispose d'une réserve de céréales d'un mois. Voilà où en est la stratégie alimentaire européenne.

Un secteur essentiel et crucial

Malgré tout, il faut qu'il y ait des jeunes qui aient envie de se lancer dans l'aventure et de poursuivre l'activité parentale. Au cours des 19 premiers mois de Covid, le secteur agricole a été considéré par tous comme un «secteur essentiel et stratégique», indispensable au fonctionnement de la société dans son ensemble. Nous avons réussi à merveille. Les félicitations n'auront duré que le temps de la crise.

Il n'en a pas été autrement ces deux dernières années en Flandre, avec la critique incessante de l'impact environnemental de l'agriculture. Une agriculture que l'on dit trop industrialisée, trop importante, trop nuisible à l'environnement, trop intensive et même échangeable contre des produits d'outre-mer.

Il est encore possible de renverser la vapeur devant les tribunaux, sur la place des Martyres ou au parlement flamand. Si l'on aime regarder vers le Nord pour définir les règles de l'azote, il faut s'assurer que la voie suivie est légalement bien fondée. Les juridictions supérieures peuvent également s'inspirer du fait que le Conseil d'État néerlandais a renvoyé une loi à la poubelle parce qu'elle était trop sévère. Le Conseil a estimé que la loi sur les allocations ne respectait pas le principe de proportionnalité et poussait inutilement des personnes dans la pauvreté. Le Conseil a aussi estimé qu'une mesure devait être proportionnelle à l'objectif visé et qu'il fallait laisser plus de place à l'adaptation. En résumé, il n'est pas approprié d'édicter des règles extrêmes.

Un piège

Mais en Flandre, cette dérive réglementaire est à l'ordre du jour et nous met face à une lasagne de décisions et de restrictions toujours plus nombreuses. Les semaines et les mois à venir devraient confirmer que notre travail assidu est indispensable, même à l'ère de l'après-accord sur l'azote. L'agriculture est à la base de notre civilisation. L'agriculture est stratégique. C'est un vieux proverbe flamand qui le dit: «L'agriculteur est la main industrieuse qui fait vivre tout le pays. Tôt ou tard, tout ira mal si les gens n'apprécient pas les agriculteurs à leur juste valeur». ■

Hendrik Vandamme, agriculteur et président du syndicat agricole flamand ABS

teppeki®
Lutte sélective **contre les pucerons**
- Efficace sur tous types de pucerons
- Épargne les insectes utiles
- Longue rémanence
- En betteraves sucrières et fourragères

Agréé à partir de 2 feuilles

Teppeki® (9526P/B – 50% flonicamid) est un produit de ISK Biosciences Europe N.V. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne polluez pas l'eau avec le produit ou son emballage.

www.certisbelchim.be

Certis Belchim
GROWING TOGETHER